

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-Ouest tenue **le mardi 9 août 2016** à l'endroit désigné par le conseil, soit au 806, Rang de la Rivière Sud à Saint-Roch-Ouest.

Sont présents :

Monsieur Mario Racette, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Monsieur Lucien Chayer, conseiller au siège no 3  
Monsieur Pierre Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5 est absent  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Les membres présents forment le quorum.

Est également présente, Sherron Kollar, directrice générale

**116-2016 ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016**
- 4. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. ADMINISTRATION**
  - 6.1** Dépenses pour la journée du 20 août (2 000 \$ de la MRC)
  - 6.2** Fête champêtre- Achats
  - 6.3** Location de toilette- saison 2016
  - 6.4** Congrès FQM
  - 6.5** Golf des optimistes de Saint-Esprit- 13 août 2016
  - 6.6** Forum mondial de l'économie sociale
  - 6.7** Colloque de zone Lanaudière- mercredi 21 septembre
- 7. RÉGLEMENTATION**
  - 7.1** Avis de motion-Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
  - 7.2** . Avis de motion-Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
- 8. RAPPORTS FINANCIERS**
  - 8.1** Présentation et approbation des comptes
- 9. VARIA**
  - 9.1**-Adoption du projet de règlement 118-2016-employés municipaux
  - 9.2**-Adoption du projet de règlement 119-2016- élus municipaux
  - 9.3** Fêtes gourmandes de Lanaudière-banquet
  - 9.4** Remboursement facture Pavco
  - 9.5** Quilleton au profit des jeux de la MRC de Montcalm-**25 sept. À 14 h.**
  - 9.6** Comité récréatif de la Rivière l'Achigan de Saint-Lin-Laurentides
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**117-2016 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Mario Racette, maire, déclare la présente séance ouverte.

**118-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Pierre Mercier, l'ordre du jour, de la séance ordinaire du mardi 9 août 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**119-2016 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2016**

Le procès-verbal a été remis à chacun des conseillers lors de l'avis de convocation.

Sur la proposition de Charles Smith, le procès-verbal, de la séance ordinaire du 5 juillet 2016, est approuvé à l'unanimité par les conseillers.

**120-2016 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

**121-2016 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen nous demande quand l'Internet haute vitesse va être dans la municipalité.

Le Conseil répond, que nous sommes toujours en attente avec le développement de la fibre optique dans la MRC de Montcalm.

**122-2016 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Roch-Ouest a déposé une demande à la MRC Montcalm pour l'octroi d'une aide financière aux fonds de développement des territoires (FDT) 2016-2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite faire l'utilisation de cette contribution pour une journée champêtre dans la municipalité de Saint-Roch-Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce projet la municipalité désire organiser une vente de garage communautaire, une épluchette de blé d'inde et hot-dog et de faire l'ouverture officielle de l'aire de repos;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Charles Smith et résolu unanimement ce qui suit;

**Que** les dépenses prévues seront financées par l'enveloppe du fond de développement des territoires 2016-2017 au montant de 2 000 \$ et le solde restant sera payé par la Municipalité;

**Que** la directrice générale et le maire soient autorisés à agir comme répondants officiels dans le dossier;

**Que** la municipalité s'engage à respecter les conditions établies dans le formulaire de demande d'aide financière.

***Adoptée unanimement***

**123-2016 JOURNÉE CHAMPÊTRE**

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser la directrice générale à faire les achats pour la journée champêtre du 20 août 2016.

**124-2016 LOCATION - TOILETTE CHIMIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire installer une toilette chimique sur le terrain de l'aire de repos, du 20 août au 15 octobre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** les toilettes seront nettoyées et vidangées une fois par semaine;

**CONSIDÉRANT** les soumissions sur invitation reçues :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Lucien Chayer, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission reçue de toilette Lanaudière. Pour la location d'une (1) toilette chimique, du 20 août au 15 octobre 2016, qui sera nettoyée et vidangée une fois par semaine, au coût de 130 \$ (plus taxes) par mois.

**125-2016 CONGRÈS DE LA FQM / INSCRIPTION**

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de Saint-Roch-Ouest d'autoriser une dépense de 2 880 \$ (plus les taxes applicables) pour l'inscription du maire et de trois (3) conseillers pour le congrès des élus de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec les 29, 30 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Les frais d'hébergement, de déplacement et des repas seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée unanimement**

**126-2016 TOURNOI DE GOLF DU CLUB OPTIMISTE DE SAINT-ESPRIT – SAMEDI 13 AOUT 2016-CLUB DE GOLF DE RAWDON**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club Optimiste de Saint-Esprit organise un tournoi de golf et que tous les profits de cette activité seront versés à l'Aide à la jeunesse de Saint-Esprit;

**EN CONSÉQUENCE**, Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité assume les coûts pour les élus qui désirent assister au tournoi de golf qui sera tenu le 13 août 2016 au Club de golf de Rawdon. La municipalité a donc procédé à l'achat de quatre (4) billets pour le golf et souper.

**Adoptée unanimement**

**127-2016 FORUM MONDIAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Le Forum mondial de l'économie sociale se tiendra du 7 au 9 septembre prochain à Montréal;

Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que le maire participe au Forum mondial de l'économie sociale;

Les frais d'inscription au coût de 725 \$ (plus taxes), soient payés directement par la municipalité et les frais inhérents soient remboursés.

**128-2016 COLLOQUE DE LA ZONE DE LANAUDIÈRE**

Le colloque des directeurs généraux se tiendra le jeudi 21 septembre prochain à Saint-Sulpice;

Sur la proposition de Luc Duval, il est résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale participe au colloque annuel de la zone Lanaudière;

Les frais d'inscription au coût de 125 \$, soient payés directement par la municipalité et les frais inhérents soient remboursés.

**129-2016 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

**AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR** le conseiller M. Pierre Mercier pour la présentation prochaine du règlement # 118-2016 afin de modifier le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, et d'y ajouter l'interdiction à tout employés municipaux de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**130-2016 AVIS DE MOTION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

**AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR** le conseiller M. Pierre Mercier pour la présentation prochaine du règlement # 119-2016, afin de modifier le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et d'y ajouter l'interdiction à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**131-2016 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Les comptes sont soumis à l'approbation des membres du conseil. Sur la proposition de Jean Bélanger, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver les chèques émis pour le mois d'août 2016 du # 7194 au # 7228, totalisant 53 956,20 \$ selon la liste présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**132-2016 VARIA**

**1. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #118-2016 PORTANT SUR LE CODE L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**une nouvelle obligation est imposée par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin dernier en matière d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle obligation imposée par cette loi doit être mise en œuvre au plus tard le 30 septembre 2016;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux employés de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Pierre Mercier, à la séance du 9 août 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du projet de règlement sera remise à tous les employés municipaux au moins 7 jours avant l'adoption le 6 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 118-2016 remplace tout règlement précédemment adopté;

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 118-2016, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

**EN CONSÉQUENCE**, Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 118-2016 portant sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, et de donner avis que le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 qui se tiendra à 20 h au lieu ordinaire des séances du conseil.

## **2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 119-2016 PORTANT SUR LE CODE L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QU'**un amendement au Code municipal du Québec en matière d'éthique et de déontologie des élus municipaux, est imposé par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin dernier;

**ATTENDU QUE** cet amendement doit être règlementé au plus tard le 30 septembre 2016 par chacune des municipalités du Québec;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 101 et 102 de cette loi, les municipalités doivent modifier leurs codes d'éthique et de déontologie afin d'interdire aux membres du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

De plus, le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Pierre Mercier, à la séance du 9 août 2016;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 119-2016 remplace tout règlement précédemment adopté.

Les membres du conseil présents ayant tous reçu une copie du règlement numéro 119-2016, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

**EN CONSÉQUENCE**, Sur la proposition de Pierre Mercier, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de règlement numéro 119-2016 portant sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, et de donner avis que le règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 qui se tiendra à 20 h au lieu ordinaire des séances du conseil.

## **3. FÊTES GOURMANDES DE LANAUDIÈRE-BANQUET**

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de deux (2) billets pour le banquet dans le cadre des fêtes gourmandes qui aura lieu le dimanche 14 août 2016.

#### **4. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE**

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les Conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest de rembourser la facture no 2-2016-1558 de l'entreprises Pavco inc., à Madame Maryse Grenier, au montant de 74,73 \$.

#### **5. QUILLETON**

Sur la proposition de Lucien Chayer, il est résolu à l'unanimité par les conseillers de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest d'autoriser l'achat de six (6) billets pour un Quilleton au profit des jeux de la MRC de Montcalm, qui aura lieu le dimanche 25 septembre 2016, au Salon de quilles l'Acadien à Saint-Jacques.

#### **6. COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Sur la proposition de Charles Smith, il est résolu à l'unanimité par les conseillers d'acheter un livret au coût de 125 \$, pour la course des p'tits canards qui aura lieu le dimanche 28 août 2016. Cette activité est organisée par le comité récréatif de la Rivière l'Achigan de Saint-Lin-Laurentides.

#### **133-2016 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

À 21 h 20, il est proposé par M. Pierre Mercier, et résolu à l'unanimité, que l'assemblée soit ajournée au jeudi 11 août, à 17 h 30. Les points à discuter lors de la reprise de l'ajournement sont :

- **Contrat- construction d'enrobé bitumineux**
- **Honoraires professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux**

---

Mario Racette  
Maire

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale

#### **134-2016 CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS**

Je soussignée, Sherron Kollar, directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées à la résolution no 131 -2016, lesquelles s'élèvent à 53 956,20 \$ et ont été autorisées par résolution du conseil.

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale